

Avis du CMF

Dans le but de protéger l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, il est porté à la connaissance du public et des intervenants sur le marché que toutes les transactions sur la bourse de Tunis ainsi que l'ensemble des opérations de souscriptions et de rachats portant sur les OPCVM sont suspendues le mardi 18 janvier 2011.

Les modalités pratiques de reprise des transactions boursières seront annoncées par avis de la bourse de Tunis dès la levée de la suspension par le Conseil du Marché Financier.

La reprise des opérations de souscriptions et de rachats portant sur les OPCVM sera décidée par le Conseil du Marché Financier après concertation avec les gestionnaires et les dépositaires.

